



Commission Sportive Nationale SAMBO

FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



Maisons Alfort, le 01 septembre 2025

A tous les Présidents de Régions
A tous les Présidents de Commissions Régionales
A tous les responsables de clubs,

Objet : Championnat de France 2025 de SAMBO COMBAT

Date et lieu de l'événement : 10-11 octobre 2025, salle omisports Richard Tételin, Rue du Traité de Westphalie, Lens (62300)

CIRCULAIRE D'INFORMATION

A tous les Présidents de Régions,
les Présidents de Commissions Régionales,
les responsables de clubs,

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint, le programme et tous les documents relatifs à la compétition citée en objet.

Je vous invite à réserver votre hébergement dès maintenant.

NOUVEAUTE :

Les inscriptions des compétiteurs se feront **exclusivement** par smoothcomp à travers ce lien :

<https://smoothcomp.com/en/event/26134>

La date butoir d'inscription est fixée au mercredi 08 octobre 2025, 23h59. Dépassée cette date, aucun compétiteur ne pourra être ajouté.

Aucune demande d'inscription ne sera acceptée par mail. Vous trouverez en pièce jointe un guide smoothcomp pour réaliser les inscriptions.

Nous nous permettons de vous rappeler que la participation préalable de chaque compétiteur à un championnat régional est obligatoire pour l'inscription au Championnat de France.

Toutefois, une dérogation exceptionnelle peut être demandée auprès du pôle Haut Niveau de la CSNS pour les nouveaux clubs affiliés et pour les athlètes qui auraient eu des difficultés à s'inscrire sur le championnat régional ou inter-régional de leur lieu d'habitation.

Pour un déroulement harmonieux et cohérent de la manifestation, les juges-arbitres, y compris les stagiaires, qui désirent officier durant ces compétitions devront faire connaître leur participation au référent arbitrage, polearbitragesambofrance@gmail.com.

L'envoi de la liste de vos arbitres doit se faire avant la date butoir, soit le mercredi 08 octobre 2025 à 23h59.

Nous vous rappelons les points suivants concernant l'engagement des clubs sur le championnat de France :

1. Chaque athlète participant devra verser un droit d'engagement de **15 euros** pour participer à la compétition.
2. Chaque club **doit contribuer au bon déroulement du championnat en proposant un arbitre en tenue conforme sur la journée** et devra s'acquitter d'un droit d'engagement de **80 euros**, en début de compétition. Cette somme sera intégralement remboursée au club en fin de championnat si celui-ci a fourni un arbitre efficient ayant officié sur toute la durée de la compétition ou 2 stagiaires. Ce montant de l'engagement club sera conservé par la CSNS si celui-ci n'a pas fourni d'arbitre.
3. Les athlètes ne pourront concourir qu'avec une tenue conforme et en bon état. Pas de tenues délavées (voir règlement officiel).
4. Les athlètes devront porter une tenue rouge complète et conforme pour monter sur le podium. Il n'y aura pas de remise de médaille dans le cas contraire.
5. Veillez à vérifier le poids exact de vos combattants avant de les inscrire, pour éviter des modifications de catégories de dernière minute.
6. Les dirigeants de clubs sont garants du bon comportement de leurs athlètes et de leurs accompagnateurs. Aucune incivilité à l'égard du corps arbitral ou des officiels ne sera admise.
7. Rappel concernant la pesée de rattrapage du samedi matin, **comme indiqué dans le règlement point 12a2** : Un athlète qui ne serait pas au poids sur la pesée du samedi matin, ne pourra pas être affecté dans une catégorie différente de celle où il a été inscrit. Il sera éliminé de la compétition et ne pourra pas participer au championnat.

Veuillez prendre bonne note de ce qui précède, et dans l'attente du plaisir de vous retrouver à Lens, recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations sportives.



Secrétariat Général
csns.secretariat.general@gmail.com

Copies : Membres de la Commission Sportive Nationale Sambo ,
Responsables des Commissions Régionales de Sambo
Présidents des Comités Régionaux de Lutte